

AVIS PUBLIC

SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF DANS LA MRC DE NICOLET-YAMASKA EN 2023

Avis public est par la présente donné, par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska, que la MRC de Nicolet-Yamaska requiert des soumissions visant à effectuer les services d'un Transporteur qualifié pour l'opération et la gestion quotidienne d'un service de transport collectif de personnes sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska (« circuit Zoné divin » et « circuit 55 »).

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur soumission sur les formulaires préparés par la MRC de Nicolet-Yamaska, sous enveloppe scellée, clairement identifiée et portant la mention **« Appel d'offres numéro MRCNY-2022-03 pour le service de transport collectif dans la MRC de Nicolet-Yamaska en 2023 »**, au plus tard le **2 décembre 2022 à 11 h 00**. Celles-ci devront être déposées en mains propres ou par messagerie spéciale à l'attention de M. Michel Côté, directeur général, à l'adresse suivante :

MRC de NICOLET-YAMASKA
257-1, rue Monseigneur-Courchesne
Nicolet (Québec)
J3T 2C1

Les soumissions seront ouvertes publiquement à ce moment au même endroit, en présence d'au moins un témoin et des soumissionnaires qui auront choisi d'assister à l'ouverture. À cette étape, seulement les noms des soumissionnaires pourront être déclarés à haute voix, puisque les documents seront analysés par la suite pour conformité. Toute soumission devra être valable pour une période de 90 jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

Les formulaires seront disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec, SEAO à l'adresse suivante www.seao.ca à compter du 17 novembre 2022. Ne seront considérées que les soumissions présentées sur les formulaires délivrés par ce site. La MRC de Nicolet-Yamaska ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni encourir aucune obligation ou aucuns frais envers le ou les soumissionnaires.

Le soumissionnaire doit également prendre connaissance du règlement de gestion contractuelle de la MRC de Nicolet-Yamaska, disponible sur son site internet (www.mrcny.qc.ca) ainsi qu'à ses bureaux sis au 257-1, rue Monseigneur-Courchesne à Nicolet.

Donné à Nicolet, ce 23 novembre 2022.



Michel Côté, Ph.D.
Directeur général et
Greffier-trésorier